

Tarifs des principales opérations de placement en vigueur au 01-04-2020

I. SICAV

Une vaste sélection de sicav est également négociable via **Belfius Direct Net, Belfius Direct Net Business, Belfius Mobile et Belfius Tablet**. Si vous négociez ces sicav via ces canaux, vous bénéficiez d'une **réduction de 10%** sur la commission d'entrée et de sortie. Pour des raisons de sécurité, des limites de transaction sont en vigueur sur ces deux canaux. En cas d'ordres dépassant ces limites, vous devez vous adresser à votre agence où, en fonction de la contre-valeur, cette réduction est remplacée par d'autres réductions.

I.1. Souscription

	Commission d'entrée max.
Candriam Money Market	0,50 %
Candriam Bonds	2,50 %
Belfius Fullinvest	2,50 %
Belfius Equities	2,50 %
Candriam Equities L	2,50 %
DMM	2,50 %
Candriam Sustainable	2,50 %
Candriam Quant	2,50 %
Candriam Business Equities	1,00 %
Candriam SRI	2,50 %
Belfius Multi Manager	2,50 %
Belfius Global ¹	3,00 %
Belfius Select Portfolio ²	1,50 %
Belfius Portfolio Advanced ²	1,50 %

I.2. Remboursement

	Commission de sortie max.
Commission de sortie avant échéance Clickinvest B	1,50 %
Commission de sortie autres SICAV	0,00 %

I.3. Taxe boursière

	Capitalisation	Distribution
Entrée	Néant	Néant
Sortie	1,32 % (max. 4 000,00 EUR) ³	0,00 %

I.4. Conversion et arbitrage

Commission d'entrée / de sortie pour les conversions (entre compartiments d'une même sicav) ⁴	0,00 %
Commission d'entrée / de sortie pour les arbitrages (entre sicav)	1,00 %
Taxe sur les opérations de bourse	1,32 % (max. 4 000,00 EUR)

¹ Disponible dans le contrat de service «My Portfolio»

² Disponible dans le cadre de la gestion discrétionnaire de patrimoine

³ 0 % à l'échéance finale pour Dexia Clickinvest B

⁴ Si le fonds vendu bénéficie de frais d'entrée (temporairement) moins élevés, vous pouvez quand même payer des frais d'entrée en cas de conversion

II. FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Une vaste sélection de fonds communs de placement est également négociable via **Belfius Direct Net, Belfius Direct Net Business, Belfius Mobile et Belfius Tablet**. Si vous négociez ces fonds de placement via ces canaux, vous bénéficiez d'une **réduction de 10%** sur la commission d'entrée. Pour des raisons de sécurité, des limites de transaction sont en vigueur sur ces deux canaux. En cas d'ordres dépassant ces limites, vous devez vous adresser à votre agence où, en fonction de la contre-valeur, cette réduction est remplacée par d'autres réductions.

II.1. Souscription

	Commission d'entrée max.
Belfius Portfolio ¹	5,00 %
Belfius Plan ⁵	2,50 %

II.2. Remboursement

Commission de sortie	0,00 %
----------------------	--------

II.3. Taxe boursière

Entrée	Néant
Sortie	0,00 %

III. FONDS DE TIERS

Commission d'entrée maximum	3,00 %
Frais forfaitaires à l'achat	20,00 EUR

IV. EPARGNE PENSION

IV.1. Souscription

Belfius Pension Fund High/Low equities** / Starfund*	
Commission d'entrée maximum	3,00 %
Taxe sur les opérations de bourse	Néant
Belfius Pension Fund Balanced Plus	
Commission d'entrée maximum	0,00 %
Taxe sur les opérations de bourse	Néant

IV.2. Remboursement

Commission de sortie	0,00 %
Taxe sur les opérations de bourse	Néant
<i>Remarque: tenir compte des aspects fiscaux</i>	

* Uniquement parts de capitalisation

IV.3. Transferts en dehors de Belfius Banque

Frais fixes par compte d'épargne-pension hors TVA/ TVA comprise	61,98 EUR / 75,00 EUR
---	-----------------------

V. COMPTES DE PLACEMENT

Taxe sur les opérations de bourse	Néant
Taxe de livraison matérielle des titres	Néant

⁵ Sont visés : Belfius Plan Bonds Fund of Funds, Belfius Plan Equities Fund of Funds, Belfius Plan High Fund of Funds, Belfius Plan Low Fund of Funds, Belfius Plan Medium Fund of Funds

VI. BONS DE CAISSE

Taxe sur les opérations de bourse	Néant
-----------------------------------	-------

VII. BONS D'ETAT

Taxe sur les opérations de bourse	
Marché primaire	Néant
Marché secondaire	0,12 % (max.1 300,00 EUR)

VIII. EURO-OBLIGATIONS

VIII.1. Souscription marché primaire

Prix de souscription	Au prix d'émission
----------------------	--------------------

VIII.2. Souscription Structured Notes marché primaire

Courtage sur principal	< 2 ans	≥ 2 ans < 4 ans	≥ 4 ans
< 50 000 EUR	1,00 %	1,50 %	2,50 %
≥ 50 000 en < 125 000 EUR	0,80 %	1,25 %	1,75 %
≥ 125 000 en < 250 000 EUR	0,60 %	1,00 %	1,00 %
≥ 250 000 EUR	0,50 %	0,75 %	0,75 %

VIII.3. Achat et vente marché secondaire

Une vaste sélection d'euro-obligations est également négociable via **Belfius Direct Net** ou **Belfius Direct Net Business**. Pour toute souscription à ces euro-obligations via ces canaux, vous bénéficiez d'une **réduction de 10%** sur les frais de courtage. Pour des raisons de sécurité, des limites de transaction sont en vigueur sur ces deux canaux. En cas d'ordres dépassant ces limites, vous devez vous adresser à votre agence où, en fonction de la contre-valeur, cette réduction est remplacée par d'autres réductions.

Le courtage s'applique au montant brut (= nominal x prix de marché) exprimé en EUR.			
	< 1 an	≥ 1 an	
< 50 000 EUR	0,30 %	0,60 %	
≥ 50 000 EUR en < 125 000 EUR	0,30 %	0,50 %	
≥ 125 000 EUR	0,30 %	0,40 %	
≥ 250 000 EUR	0,30 %	0,30 %	

VIII.4. Taxe boursière

Marché primaire	Néant
Marché secondaire :	
	0,12 % (max. 1 300,00 EUR)
	0,35 % (max. 1 600,00 EUR pour les obligations Reverse Convertible ou obligations avec garantie de capital <100%)

IX. AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Belge)

Taxe sur les opérations de bourse	Néant
-----------------------------------	-------

X. INTRODUCTIONS EN BOURSE

Taxe sur les opérations de bourse	
Actions nouvelles (primaire)	Néant
Actions existantes (secondaire)	0,35 % (max. 1 600,00 EUR)

Tarifs en vigueur au 01-04-2020, TVA comprise sauf mention contraire.

Les montants indiqués sont les tarifs de base. Dérogations possibles lors de circonstances spéciales. Il est préférable de toujours vérifier au guichet que le tarif indiqué est encore actuel.

Editeur responsable: A. Fripiat, Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles- IBAN BE23 0529 0064 6991 - RPM Bruxelles
TVA BE 0403.201.185- agent d'assurances FSMA n°19649A.

XI. ORDRES DE BOURSE

Pour des raisons de sécurité, des limites sont appliquées aux transactions encodées via **Belfius Direct Net ou Belfius Direct Net Business**⁶. Si vous souhaitez exécuter des transactions dépassant ces limites, veuillez vous adresser à votre agence.

XI.1. Actions, Warrants, Certificats immobiliers et Sicafi

XI.1.1. Zone 1 : Euronext : Amsterdam, Bruxelles, Paris

Belfius Direct Net, Belfius Direct Net Business, Belfius Direct Private	
Ordres ≤ 250 000 EUR, par tranche de 5 000 EUR	20,00 EUR
Ordres > 250 000 EUR (sur le montant total)	0,40 %
Agence	
Ordres ≤ 175 000 EUR, par tranche de 5 000 EUR	35,00 EUR
Ordres > 175 000 EUR (sur le montant total)	0,50 %

XI.1.2. Zone 2 :

- Allemagne, Luxembourg, Royaume-Uni, Espagne, Portugal, Italie, Suisse, Autriche, Irlande, Danemark, Finlande, Norvège, Suède, Canada, USA (AMEX, Nasdaq, NYSE, OTC), Japon
- Autres marchés : Grèce, Pologne, Australie, Nouvelle-Zélande, Hong Kong, Singapour, Afrique du Sud

Belfius Direct Net, Belfius Direct Net Business, Belfius Direct Private	
Ordres ≤ 250 000 EUR, par tranche de 5 000 EUR	30,00 EUR
Ordres > 250 000 EUR (sur le montant total)	0,60 %
Agence	
Ordres ≤ 175 000 EUR, par tranche de 5 000 EUR	45,00 EUR
Ordres > 175 000 EUR (sur le montant total)	0,80 %

XI.1.3. Expert Market

Uniquement via Belfius Connect, Belfius Direct Private et Belfius Direct Wealth	
Tarif unique	1,50 %
Minimum	20,00 EUR

Rachat anticipé des bons de caisse d'autres banques*

Coûts rachat direct par l'émetteur	0,70 %
Minimum par rachat	20,00 EUR

(*) seulement possible si l'émetteur le permet

XI.2. Autres titres financiers (Euronext, Bruxelles, Paris, Amsterdam)

XI.2.1. Obligations

Belfius Direct Net, Belfius Direct Net Business	
Ordres ≤ 125 000 EUR	0,45 %
Ordres > 125 000 EUR	0,27 %
Minimum	20,00 EUR
Agence	
Ordres ≤ 125 000 EUR	0,50 %
Ordres > 125 000 EUR	0,30 %
Minimum	20,00 EUR

XI.2.2. Droits d'attribution et droits de souscription

Belfius Direct Net, Belfius Direct Net Business	
Ordres ≤ 125 000 EUR	0,90 %
Ordres > 125 000 EUR	0,675 %
Minimum	2,50 EUR
Agence	
Ordres ≤ 125 000 EUR	1,00 %
Ordres > 125 000 EUR	0,75 %
Minimum	2,50 EUR

⁶ achat : max. 250 000 EUR/transaction, max. 250 000 EUR/compte/jour
vente : max. 250 000 EUR/transaction, pas de max./jour

XI.3. Taxe boursière (par date-valeur)

XI.3.1. En général

Actions, warrants, certificats immobiliers, strips VVPR, droits d'attribution et de souscription	0,35 % (max.1 600,00 EUR/10 jours ouvrables boursiers)
Certificats belges d'actions étrangères	0,12 % (max. 1 300,00 EUR/10 jours ouvrables boursiers)
Obligations, Euro-obligations	0,12 % (max. 1 300,00 EUR/10 jours ouvrables boursiers)
Bons d'Etat, emprunts d'Etat belges	0,12 % (max. 1 300,00 EUR/10 jours ouvrables boursiers)
Fonds communs de placement, actions de distribution de sicav ou de sicaf établies dans l'EEE et qui sont réglementées et font l'objet d'une inscription, d'un signalement ou d'une notification auprès de l'autorité compétente d'un Etat membre de l'EEE	0,12 % (max. 1 300,00 EUR/10 jours ouvrables boursiers)
Fonds communs de placement, actions de distribution de sicav ou de sicaf qui ne sont pas établies dans l'EEE et/ou qui ne sont pas réglementées et/ou qui ne font pas l'objet d'une inscription, d'un signalement ou d'une notification auprès de l'autorité compétente d'un Etat membre de l'EEE	0,35 % (max.1 600,00 EUR/10 jours ouvrables boursiers)
Actions de capitalisation de sicav ou de sicaf	1,32 % (max. 4 000,00 EUR/10 jours ouvrables boursiers)

XI.3.2. Taxe étrangère

Voici un aperçu des différentes taxes étrangères pertinentes. Ces taxes sont mentionnées séparément sur le bordereau de décompte. Elles peuvent toujours être sujettes à modifications. Cet aperçu est donné uniquement à titre d'information et n'est pas exhaustif.

	Achat	Vente
Afrique du Sud	0,255 %	0,005 %
Etats-Unis	-	0,002 %
Grèce	0,207 %	0,057 %
Hong Kong	0,108 %	0,108 %
Irlande	1,00 %	-
Singapour	0,047 %	0,047 %
Royaume-Uni - Emissions GBP	0,50 % (*)	- (*)
Royaume-Uni - Emissions EUR	1,00 % (**)	- (**)
France	0,30 % (***)	0,00 %
Italie	0,12 % / 0,22 %(****)	-

(*) Plus un montant fixe de 1 GBP si le montant de base de la transaction est supérieur à 10 000 GBP.

(**) Plus un montant fixe de 1,25 EUR si le montant de base de la transaction est supérieur à 12 500 EUR.

(***) s'applique uniquement aux actions françaises comprises dans un Arrêté français publié annuellement (arrêté établissant la liste des sociétés dont le siège social est situé en France et dont la capitalisation boursière dépasse un milliard d'euros au 1er janvier de l'année civile).

(****) Achat via une bourse en Europe : 0,12 % ; Achat via une bourse hors Europe : 0,22 %

XII. ENCAISSEMENT DE COUPONS ET DE DIVIDENDES EN ESPECES OU EN ACTIONS DE TITRES ETRANGERS

XII.1. En dossier-titres

Tarif standard par coupon/dividende hors TVA/ TVA comprise (*)	2,00 % / 2,42 %
Minimum par coupon/dividende hors TVA/ TVA comprise	2,50 EUR / 3,025 EUR
Maximum par coupon/dividende hors TVA/TVA comprise	100 EUR / 121 EUR
Gratuit pour les titres émis par Belfius ou Candriam	

(*) Le tarif standard est calculé sur le montant brut en Belgique

XII.2. Au porteur

Tarif standard par coupon/dividende hors TVA/ TVA comprise (*)(**)	5,00 % / 6,05 %
Minimum par coupon/dividende hors TVA/ TVA comprise	2,50 EUR / 3,025 EUR
Maximum par coupon/dividende hors TVA/TVA comprise	100 EUR / 121 EUR
Gratuit pour les titres émis par Belfius ou Candriam	

(*) Le tarif standard est calculé sur le montant brut en Belgique

(**) Pour les dividendes provenant de certificats belges de seconde classe d'émissions étrangères, c'est le tarif des dividendes étrangers qui est appliqué. Nous entendons par-là les certificats au porteur/certificats de dépôt internationaux émis par Sogès-Fiducem. (y compris les anciens émetteurs Sogès-Dewaay, Sogès-Ateka, Sofigen et Ateka)

Tarifs en vigueur au 01-04-2020, TVA comprise sauf mention contraire.

Les montants indiqués sont les tarifs de base. Dérogations possibles lors de circonstances spéciales. Il est préférable de toujours vérifier au guichet que le tarif indiqué est encore actuel.

Editeur responsable: A. Fripiat, Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles- IBAN BE23 0529 0064 6991 - RPM Bruxelles
TVA BE 0403.201.185- agent d'assurances FSMA n°19649A.

XIII. OPÉRATIONS DE RÉGULARISATION VOLONTAIRES POUR TITRES ÉTRANGERS

XIII.1. En dossier-titres

Opérations de régularisation volontaires	Tarif horsTVA/TVA comprise
Conversion avec possibilité de choix	10 EUR / 12,10 EUR par participation
Offre publique d'achat	
Squeeze out	
Offre publique d'échange	
Exercice de warrants en actions	
Souscription	
Gratuit pour les titres émis par Belfius ou Candriam	

XIII.2. Au porteur

Offre de fonds luxembourgeois (*) hors TVA/TVA comprise	125 EUR / 151,25 EUR par code-valeur
Gratuit pour les titres émis par Belfius ou Candriam	

(*) D'autres entités peuvent imputer des frais supplémentaires à Belfius Banque pour l'exécution de cette opération. Ces frais, à majorer éventuellement de 21 % de TVA, sont à charge du client et seront comptabilisés en plus des frais fixes.

XIV. DOSSIER-TITRES

XIV.1. Droit de garde et frais de dossier

Pour les titres déposés en dossier-titres, les droits de garde sont calculés sur la base des positions enregistrées le dernier jour ouvrable bancaire de l'année. Les droits de garde sont dus sur l'ensemble de l'année écoulée.

Type de titre	Tarif standard par code de valeur hors TVA/TVA comprise (*)	Minimum par code de valeur hors TVA/ TVA comprise	Maximum par code de valeur hors TVA/TVA comprise
Valeurs gratuites (**)	Gratuit		
Obligations et bons de caisse d'autres institutions ou entreprises	0,12 % / 0,1452 %	2,50 EUR / 3,025 EUR	20 EUR / 24,20 EUR
Bons d'Etat, certificats du Trésor et OLO			
OPC (Organismes de placements collectifs) d'autres institutions ou entreprises	0,20 % / 0,242 %		
Actions, certificats immobiliers et warrants d'autres institutions ou entreprises			
Pink Sheets (***)	200 EUR / 242 EUR	Pas d'application	Pas d'application

(*) Le tarif standard est exprimé sur une base annuelle et est calculé sur la base de la contre-valeur du titre.

(**) Valeurs gratuites :

- Titres émis par Belfius ou Candriam, y compris les émissions émanant initialement d'une des filiales du groupe Dexia (Belfius Banque SA, Belfius Financing Company, Belfius Funding, Candriam, Dexia Banque, Dexia SA, Dexia Asset Management, Dexia Funding Netherlands, Dexia Credit Local, Dexia BIL, Dexia Municipal Agency, Artesia Overseas, Artesia, Bacob, Cordius)
- Titres nominatifs pour lesquels Belfius tient à jour le grand livre
- Strips, droits de souscription et d'octroi
- Actions nominatives Solvac
- Actions Quares
- Fonds émis par DEKA
- Certificats immobiliers Care Property Invest SA
- Titres émis par Arkimedes et Lernout&Hauspie
- Fonds émis par Value Square

(***) Droits de garde spécifiques Pink Sheets

Certains titres, de par leur très faible valeur boursière (équivalent à < 1 euro), ne sont plus admis sur les marchés réglementés, et deviennent uniquement négociables sur un marché « Over the Counter » (OTC).

Ces titres portent alors l'appellation « pink sheets » et font l'objet de droits de garde très élevés auprès de nos dépositaires.

Si vous décidez de conserver de tels titres en dossier-titres, un droit de garde unique de 200 euros (242 euros TVAC) sera appliqué pour chacune des positions présentes dans le dossier-titres et prélevé fin janvier de chaque année.

Les droits de garde décrits ci-avant ne sont par conséquent pas d'application pour ces titres.

Des frais de dossier fixes seront imputés annuellement par dossier-titres sauf si le dossier-titres est constitué de titres conservés gratuitement.

Frais de dossier fixes par an, par dossier-titres payant	Hors TVA	TVA comprise
	7,50 EUR	9,075 EUR

Les droits de garde et les frais de dossier seront débités chaque année du compte centralisateur des frais le 31 janvier de l'année suivante.

XIV.2. Coûts pour l'ouverture et la gestion d'un compte ségrégué sur demande explicite et au nom du client, directement chez nos dépositaires

	Hors TVA	TVA comprise
Coût lors de l'ouverture d'un compte ségrégué au nom du client directement chez le correspondant	750 EUR	907,5 EUR
Coût par transaction sur ce compte avec intervention de Belfius	300 EUR	363 EUR

XIV.3. Transferts hors Belfius Banque

Frais fixes par code-valeur	HTVA	TVAC
Titres Belfius et non-Belfius	61,98 EUR	75,00 EUR

XIV.4. Assurance – Belfius Cover Placements*

Prime annuelle par compte	12,99 EUR
---------------------------	-----------

*Possibilité de payer une 2^e prime dans le cas de 2 cotitulaires

XIV.5. Frais divers

	HTVA	TVAC	Par
Attestations diverses en DT (preuve de détention d'un titre à une date donnée,...)	12,40 EUR	15,00 EUR	Pièce
Photocopie de pièces comptables (bordereau de bourse, souscription de titres, ...)	7,44 EUR	9,00 EUR	Pièce
Evaluation d'un portefeuille DT en cours d'année	12,40 EUR	15,00 EUR	Dès 5 codes-valeur
Relevé des opérations sur dossier-titres 1. pour l'année en cours 2. par année supplémentaire	12,40 EUR 24,80 EUR	15,00 EUR 30,00 EUR	
Recherche ponctuelle sur un titre « au porteur » (remboursement, souscription, échange, ...)	7,44 EUR	9,00 EUR	Pièce
Relevé des opérations « au porteur » (souscriptions, remboursements, échanges, ...)	74,38 EUR	90,00 EUR	Année
Traitement administratif de la mise au nominatif et de la dématérialisation : (*)			
Pour les titres dont Belfius Banque n'est pas le teneur du grand-livre			
mise au nominatif	60,00 EUR	72,60 EUR	Code-valeur
Dématérialisation de titres nominatifs étrangers hors Euronext	125,00 EUR	151,25 EUR	Code-valeur
Démarches administratives en vue de bénéficier des conventions fiscales internationales. Des frais complémentaires peuvent être perçus pour certains pays dont les administrations fiscales imposent des contraintes plus lourdes. A ce jour : Espagne + 20,00 € et Allemagne + 20,00 €	5 % du montant à récupérer		Récupération de taxe
	min. 50,00 EUR max 500,00 EUR	min. 60,50 EUR max 605,00 EUR	
Frais de récupération des droits de garde en cas de carnet de dépôt débiteur	6,50 EUR	7,87 EUR	Lettre de rappel
Attestation de blocage pour accès assemblées générales (si aucune institution financière n'assure le service financier)	6,25 EUR	7,56 EUR	Code-valeur
Frais administratifs pour une vente forcée	20,66 EUR	25,00 EUR	Par opération
Recherches complexes			60,00 EUR/heure

(*) D'autres dépositaires et teneurs du grand-livre peuvent imputer des frais supplémentaires à Belfius Banque pour la conversion de titres nominatifs en titres dématérialisés et inversement. Ces frais, à majorer éventuellement de 21 % de TVA, sont à la charge du client et peuvent être imputés en plus des frais fixes.